Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs de tubes en cuivre originaires de la République populaire de Chine, du Mexique, du Vietnam et d'Ouzbékistan

Base juridique : règlement d'exécution 2026/2497 de la Commission du 10.11.2026 – JO L du 11.11.2026.

Type de mesure : institution d'un droit antidumping provisoire sur les importations de tubes en cuivre originaires de la République populaire de Chine, du Mexique, du Vietnam et d'Ouzbékistan.

Entrée en vigueur : 12.11.2026.

Produit concerné : tubes et de tuyaux en cuivre affiné, en bobines trancannées, lisses ou rainurés à l'intérieur, non transformés.

Nomenclatures : code NC ex 7411 10 90 (code TARIC 7411 10 90 10).

Pays d'origine : Chine, Mexique, Vietnam, Ouzbékistan.